Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES - PART F

Compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Code AMF : 990000087369

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Actions des pays de la zone euro
- Le Compartiment HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY – catégorie d'actions IC de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du Compartiment nourricier pourra être différente de celle du compartiment maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au Compartiment nourricier.
- L'objectif de gestion du Compartiment nourricier est identique à celui du compartiment maître ci-après :

  Maximiser, sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans, la performance du compartiment en investissant sur des titres d'entreprises sélectionnées pour leurs bonnes pratiques environnementales et sociales, et pour leur qualité financière.

  Indicateur de référence pour information : MSCI EMU (NR). Cet indice regroupe plus de 300 actions représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays de la zone Euro, tous secteurs confondus.

  Le compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

  Le processus de gestion comprend 2 étapes :
  ► la sélection, suivant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (E.S.G.), des meilleures entreprises au sein de chaque secteur afin de définir un univers d'investissement.
  ► la sélection de titres au sein de cet univers, sur des critères purement financiers.

  L'univers d'investissement ISR (Investissement Socialement Responsable) est déterminé en prenant en compte des critères ESG qui s'appuient sur un modèle d'analyse interne. Ce modèle est alimenté entre autres par des données provenant d'agences de notation extra financière, de la recherche interne, de la recherche des brokers et d'outils d'informations financières.

  Ce compartiment a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la société de gestion.

  Le compartiment est en permanence investi et exposé à hauteur de 75% minimum sur les marchés actions des pays de la zone Euro.
- Le Compartiment nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le compartiment maître peut utiliser des instruments dérivés, négociés sur les marchés réglementés européens ou de gré à gré, dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions et de changes. L'exposition du compartiment maître peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- Les revenus sont réinvestis dans le Compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- Votre demande de souscription dans le Compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1ère valeur liquidative calculée à compter du 1er jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

  Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le profil de risque du Compartiment nourricier est identique à celui du compartiment maître. A ce titre, le Compartiment est classé dans la catégorie 6.

  Cette classification correspond à la volatilité du marché actions de la zone Euro.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place au sein du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY (Cf Prospectus de ce compartiment - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :

  ► Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du Compartiment peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le Compartiment est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- Les modalités de souscription et de rachat du compartiment maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du compartiment maître (voir Informations Pratiques).

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 %*
Frais de sortie	aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés sur une année	
Frais courants	1,15 %
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances	
Commission de performance	aucun
Commission d'arbitrage	convention par entreprise

- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations Pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées

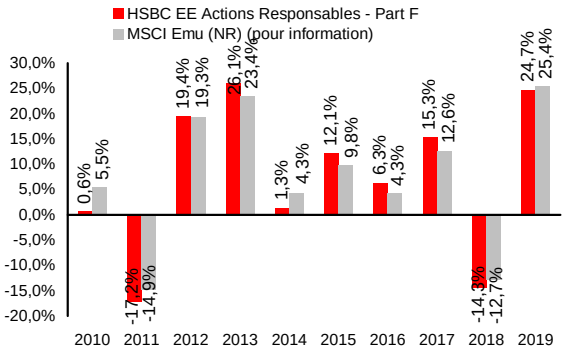

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances passées ont été calculées en Euro.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels. Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- Le Compartiment a été créé le 7 mars 2005.
- La part F est réputée créée le 7 mars 2005.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale.hsbc.fr). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

  Les documents d'information du compartiment maître (DICI/ prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- Les actifs du Compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le Compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité d'entreprise / Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24 avril 2020.